

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Comprendre ce que représente un audit.
- Définir les objectifs de l'audit.
- Savoir choisir l'auditeur.
- Savoir exploiter les conclusions de l'audit.

Le Programme :

Pourquoi engager un audit :

- Distinguer audit/évaluation/contrôle.
- Les objectifs de l'audit.
- Le périmètre de l'audit.
- Le degré d'approfondissement de l'audit.

L'organisation d'un audit :

- La définition des objectifs.
- La sélection de l'auditeur.
- La préparation des services concernés.
- La production d'informations à l'auditeur.
- Les relations des services avec l'auditeur.
- La phase de contradiction.
- La lecture du rapport.
- Les demandes de compléments.

La qualité d'un audit :

- La rigueur de la démarche.
- La déontologie de l'auditeur.
- La crédibilité des analyses.
- La clarté des conclusions.

Les erreurs à éviter :

- La sous exploitation du rapport d'audit.
- Une opération récurrente.
- Un contrôle déguisé.
- La justification d'une décision déjà prise.
- Une substitution de services de pilotage existants.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans

Les points forts de la formation :

Le formateur a été inspecteur des finances (à titre temporaire) et magistrat de chambre régionale des comptes.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Les résultats attendus :

Etre en mesure d'engager une procédure d'audit d'un service de collectivité locale.

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis
Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)